

Les brèves de l'Echo Boissillon



Horaires des services municipaux

Mairie : 01 64 57 76 76

- Lun, Mar, Mer, Ven
14h-18h
- Sam 9h-12h

Agence postale :

01 69 23 39 79

- Mar, Mer, Ven
16h30-19h30
- Jeu 17h30-19h30
- Sam 9h30-12h30

Bibliothèque :

01 64 57 73 78

- Mar - /16h-18h
- Mer 10h-12h/14h-18h
- Jeu - /15h-18h
- Ven 11h-12h/16h-18h
- Sam 9h-12h30

Relais Assistantes Maternelles

01 60 82 62 53

Police Secours 17

Gendarmerie (Guigneville) 01 64 57 68 25

Pompiers 112

Samu 91 15

SOS Médecins 91

0 826 88 91 91

Centre Anti-Poisons

01 40 05 48 48

Urgences Pharmacie

01 64 58 70 59

Urgence Gaz

0800 47 33 33

SOS Mains (Clinique de l'Yvette) 01 69 10 30 30

SOS enfants maltraités
119

SOS femmes battues
01 40 33 80 60

SOS viols 0 800 05 95 99

N° 8

JANVIER 2011

Bonne Année 2011





EDITO

Une année de plus vient de s'achever et nous voici en 2011. 2010 s'est achevée par la prise de positions fortes de la part du conseil municipal, en ce qui concerne notre environnement et la qualité de vie à venir pour Boissy.

Nous avons pris une motion contre le passage d'un futur TGV à l'étude et qui passerait tout près de chez nous, en plein territoire du Parc du Gâtinais, une motion aussi contre les nouveaux couloirs aériens qui survoleraient à court terme notre ciel, une motion contre la suppression de certains circuits de cars scolaires.

L'association **DEPHY RD 191 (DE**fen^se contre le **Projet Hydrocarbures** et ses conséquences sur la **RD 191**) est née au mois de décembre dernier. Cette association est composée de trois collèges : élus, associations, et habitants. Des élus y ont un engagement fort et y œuvrent régulièrement pour que notre village ne soit pas traversé par 400 passages quotidiens de camions d'hydrocarbures à proximité de nos habitations et de nos écoles. C'est une lutte de longue haleine. Boissy le Cutté est le village qui sera le plus impacté, et je ne peux qu'inciter les boissillons à rejoindre DEPHY RD 191 afin de défendre notre cadre de vie et la valeur de notre patrimoine collectif et personnel. Des tracts sont disponibles à l'accueil de la mairie.

2011 est une année charnière pour notre collectivité comme pour les autres à bien des points de vue, car avec la réforme territoriale, à ce jour, nous ne connaissons toujours pas comment nous seront attribuées les dotations d'état et les dotations départementales et régionales. Si nous savons que nous pourrions escompter sur globalement les mêmes dotations de fonctionnement, ce sont celles concernant l'investissement qui nous font défaut aujourd'hui. Nos projets sont là, les devis sont établis et en attente d'être déposés auprès des administrations après que nous aurons connaissance des dotations possibles attribuées. Il s'agit de la réfection complète du trottoir allant de la mairie jusqu'au carrefour de la rue des vallées, du trottoir de la rue des alouettes allant de l'école maternelle au parking (sécurisation obligatoire dans le plan communal d'accessibilité), réfection totale de la cour de la mairie qui se délite de plus en plus au fil des ans et des intempéries, réfection totale du parking de la place de l'église, l'isolation des bâtiments de la mairie, et la mise aux normes obligatoire de la salle des fêtes pour laquelle la paroi de fibre de verre est totalement proscrite maintenant alors qu'à l'époque, c'était un matériau moderne et autorisé.

Et puis 2011 débute avec de grandes nouveautés pour notre commune. La municipalité vient de reconduire la Délégation de Service Public de l'eau potable, pour les 20 ans à venir, avec la SEE. Le bureau d'étude Propolis nous a aidé dans cette tâche. C'est ainsi que le prix du m³ d'eau potable va baisser de 13 centimes (et non de l'assainissement géré par le SIARCE, mais figurant sur la même facture). Tous les compteurs en plomb seront changés par la SEE et à sa charge dans les deux ans à venir. 2011 c'est aussi le transfert du service d'aide à la personne et du maintien à domicile qui a été transféré à notre communauté de communes suite à une délibération du conseil communautaire. Suite aussi à la dissolution du SIRCOM pour le ramassage des Ordures Ménagères, ce service est maintenant pris intégralement en charge par la communauté de communes. Pour ces transferts de compétences vers « Entre Juine et Renarde », et votés en conseil communautaire, vos élus souhaitent avoir la même lisibilité qu'avant sur leur gestion.

Enfin pour 2011, je vous souhaite à tous, à chacun, une très bonne année, et je vous adresse mes vœux les meilleurs pour vous, vos familles, et vos proches.

Françoise TOSTIVINT





ENVIRONNEMENT

Aider les oiseaux durant l'hiver

Le nourrissage des oiseaux leurs permet d'affronter pour le mieux les rigueurs de l'hiver. En les attirant près de nos maisons, ce complément de nourriture nous offre de plus la joie de l'observation.

Menus d'hiver

Trois aliments sont essentiels : les graines, la graisse et les fruits, auxquels s'ajoute l'eau, indispensable. Eviter tous les aliments très salés et le pain sec (juste les miettes). Les restes de repas tels que les légumes cuits, les pâtes ou le riz peuvent être utilisés.

Les graines de tournesol sont les plus appréciées des petits oiseaux (mésanges, pinsons, verdiers...). Elles sont très énergétiques. Les grains de blé ou de maïs sont trop coriaces pour les petits oiseaux, si vous voulez malgré tout leur en donner il faut d'abord les concasser.



La graisse végétale type margarine est à privilégier car elle contient moins de toxines que les graisses animales. On peut néanmoins utiliser le saindoux pour fabriquer des pains de graisse avec des céréales qui feront le régal des mésanges, des sitelles, des pics...

Les fruits même abimés sont destinés aux merles, grives, rouges-gorges, moineaux,... qui les picorent volontiers. Les pommes sont les mieux adaptées mais tout autre fruit cru convient également.

A ces aliments de base il convient d'ajouter de l'eau, souvent devenue inaccessible à cause du gel. Un récipient plat et peu profond type soucoupe convient parfaitement. S'il fait très froid penser à la remplacer régulièrement pour éviter le gel mais surtout n'ajoutez pas d'alcool et encore moins de produit antigel qui pourraient s'avérer mortel pour les oiseaux.

Tous les types de mangeoires peuvent faire l'affaire pour peu que l'on respecte les règles de sécurité et d'hygiène :

- Pour la sécurité des oiseaux le point de nourrissage doit être situé à une certaine hauteur et avec des abords dégagés car leur concentration attire inévitablement leurs prédateurs, notamment les chats.
- L'hygiène ne doit pas être négligée car les déchets alimentaires souillés par les déjections des oiseaux favorisent les proliférations des bactéries types salmonelles et la promiscuité de nombreux oiseaux permet la propagation des maladies. Il faut donc simplement vider les plateaux de leurs restes quotidiennement et les laver une fois par semaine.



Voilà un aperçu rapide de ce que l'on peut faire pour la gente ailée de nos jardins, en étant sûr qu'elle nous le rendra largement par le spectacle offert et par son utilité au jardin pour nous débarrasser des insectes nuisibles qui envahiront nos plantations au printemps.

Sylvie & Marc OUDET

/=====/



LE SAVIEZ-VOUS ?

Suite aux chutes de neige de décembre dernier, il faut savoir que même s'il n'y a pas d'obligation légitimée civile ou pénale pour déneiger son trottoir, les articles 1382 et 1383 du code civil engagent votre responsabilité civile et la réparation en dommage et intérêts pour les personnes ayant chuté sur votre trottoir non

déneigé . De même, la chute de neige de votre toit sur un passage public est sous votre responsabilité.

Maryse LAUMONIER.





URBANISME

Des permanences à la mairie ... Suite !!!

La Commission Urbanisme vous communique les dates des prochaines permanences urbanisme qui auront lieu en mairie :

Samedi 15 Janvier de 9h à 12h

Samedi 5 Février de 9h à 12h

Samedi 12 Mars de 9h à 12h

Annie DOUSSINT & Jean-Michel DUMAZERT



/=====/

LA POSTE



RAPPEL SUR L'AGENCE POSTALE

Nous vous rappelons que de nouveaux services ont vu le jour à l'agence postale de Boissy, en plus des opérations déjà proposées comme l'affranchissement, la vente de timbres et d'emballages..., vous pouvez effectuer des opérations financières telles que l'envoi de mandats, les retraits de dépannage jusqu'à 300 € sur vos comptes de la Banque Postale.

Agence postale :

- Mar, Mer, Ven
16h30-19h30
- Jeu 17h30-19h30
- Sam 9h30-12h30



- Vente de timbres poste à usage courant, d'enveloppes Prêt-à-Poster, d'emballages Colissimo et de téléphonie
- Fournitures d'autres produits courrier / colis sur commande
- Dépôt des objets y compris recommandés
- Retrait des lettres et colis avisés par le facteur
- Services de proximité (garde du courrier, réexpédition du courrier...)
- Retrait d'espèces sur CCP et Compte Epargne dans la limite de 300 € par période de 7 jr glissants
- Paiement de mandat cash dans la limite de 300 € par opération
- Transmission au bureau de poste pour traitement selon les règles en vigueur :
 - versement d'espèces sur CCP et Compte Epargne dans la limite de 300 €, par période de 7 jr glissants
 - demande d'émission de mandat cash d'un montant maximum de 300 €
 - procurations liées aux services financiers
 - demandes de services liées aux CCP

Offres et services proposés



RAPPEL SUR L'UTILISATION DU PLATEAU SPORTIF

Le plateau sportif est réservé en priorité aux résidents de la commune. Il est également réservé aux activités sportives, scolaires et extrascolaires.

Son accès se décline suivant les périodes suivantes :

De septembre à février de 10h00 à 18h00

De mars à août de 10h00 à 21h00

Le respect des horaires est exigé pour son bon fonctionnement.

Les usagers doivent avoir une tenue vestimentaire décente et correcte et laisser les lieux en état de propreté.

Les enfants de moins de six ans doivent être accompagnés.

Il est interdit :

- De circuler sur le plateau ou les pelouses en scooter, voiture ou tout autre engin à moteur,
- D'importuner les riverains,
- De lancer des objets dans les jardins des propriétés avoisinantes,
- De consommer de l'alcool ou d'absorber toutes matières illicites,
- D'utiliser tout objet produisant des sons à des volumes sonores amplifiés,
- De jeter des papiers ou objets de tout genre ailleurs que dans les corbeilles prévues à cet effet,
- De monter ou escalader les équipements existants,
- D'introduire ou de promener des animaux,
- D'allumer des feux ou barbecues.



Les usagers sont tenus de respecter le présent règlement.

Sylvie BROUILLARD

/=====/



DU COTE DES CAMIONS CITERNES ...

L'association de Défense contre le projet Hydrocarbures de Cerny, DEPHY-RD-191, s'est dotée de statuts officiels et d'un Conseil d'Administration lors de la dernière Assemblée Générale qui s'est déroulée le 9 Décembre dernier.

Plus de 200 personnes se sont réunies à Cerny à l'appel de l'association autour de Claire-Lise CAMPION et Laurent BETEILLE (sénateurs), Caroline PARATRE (Conseillère Générale), Marie-Claude GIRARDEAU (Conseillère Régionale), Marie-Claire CHAMBARET (Maire de Cerny et présidente de l'association), Jean-Jacques BOUSSAINGAULT (Président du PNR) et de nombreux élus et maires de communes impactées par le projet.

Tous ont rappelé leur opposition au projet SFDM et leur refus de voir le Sud Essonne se

"transformer en poubelle du département" au vu de tous les projets récents et à venir comme la décharge de Saint-Escobille, le déplacement des couloirs aériens vers le Sud, les quais de chargement d'hydrocarbure SFDM de Cerny et le projet de tracé du TGV vers Orléans. Tout ceci au mépris des habitants du Sud Essonne et de leur cadre de vie au motif que cela dérangera moins de personnes alors même que le Parc Naturel du Gâtinais, directement impacté par tous ces projets irrespectueux de l'environnement et on ne peut moins naturels, est classé au patrimoine de l'UNESCO.

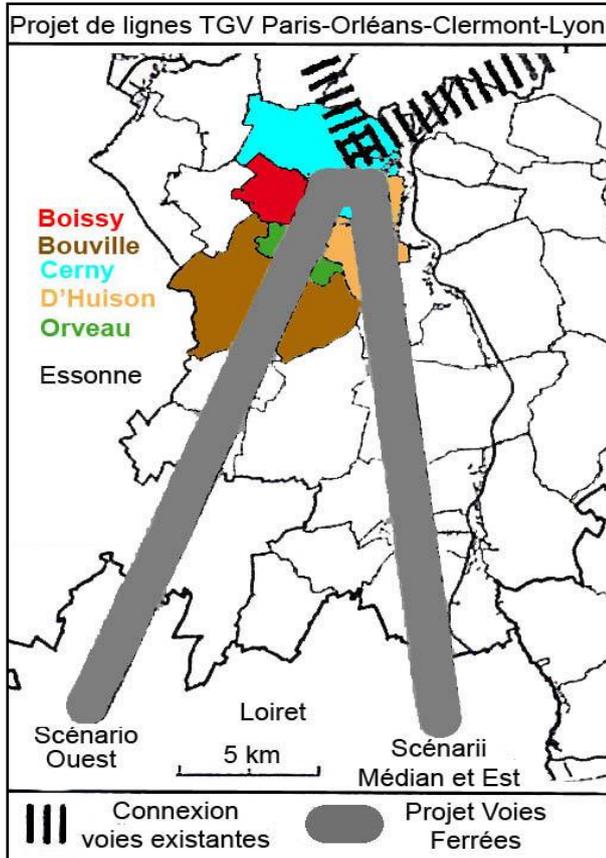
Nous vous tiendrons au courant des évolutions sur ce dossier pour le moins sensible...Pour soutenir vous aussi les actions de l'association, n'hésitez pas à vous inscrire, renseignements et formulaire en mairie.

Jean-Michel DUMAZERT



NON AU PROJET DE LIGNE TGV !

Une ligne TGV Paris / Orléans / Clermont-Ferrand / Lyon est prévue dans la loi de programmation du Grenelle de l'environnement.



Plusieurs tracés sont actuellement en cours d'étude. Ils pourraient traverser une partie de notre territoire en passant soit en rive droite de la Juine en traversant les plaines agricoles du Sud

Essonne, soit en rive gauche de l'Essonne en traversant également le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.



Vu l'ensemble des sites, espaces et mélanges de grande valeur patrimoniale qui seraient ainsi menacés, le conseil municipal a rejoint la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde » et le Parc Naturel Régional du Gâtinais pour exprimer son opposition à ce projet de création d'une nouvelle ligne à grande vitesse.

Notons quand même que cette nouvelle ligne TGV, si elle voit le jour, traversera la Réserve de Biosphère de l'UNESCO de Fontainebleau et du Gâtinais, les sites NATURA 2000 (classement Européen) de la Haute Vallée de l'Essonne et des pelouses calcaires du Gâtinais, les sites classés de la Moyenne Vallée de l'Essonne et de la Juine et ne fera pas grand cas ni de la trame verte et bleue d'intérêt national qui traverse la Parc d'Est en Ouest en utilisant les coteaux, vallées et grands massifs boisés du territoire (notamment les forêts de Bouville et D'Huisson Longueville) ni du travail du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ni des études de la Ligue de Protection des Oiseaux qui ont montré toute la richesse de la faune et de la flore de ce territoire.

Maryse LAUMONIER & Jean-Michel DUMAZERT

DU COTE DES AVIONS ...

Du nouveau sur le projet de relèvement des altitudes d'arrivée à destination d'Orly.

Pour mémoire, officiellement ce projet menace de déplacer les couloirs aériens vers le Sud Essonne pour permettre le relèvement des altitudes d'arrivée des avions sur les pistes d'Orly pour réduire les nuisances ressenties par les riverains !!!



L'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) a rendu un avis défavorable sur le projet de 'transfert' des nuisances d'Orly vers le Sud Essonne car d'après cette autorité, le projet s'apparente effectivement à un transfert de nuisances plutôt qu'à une réduction de ces nuisances.

Le fait est assez rare pour être souligné.

Depuis la création de l'ACNUSA, soit 11 ans, cette dernière n'a émis que 3 avis défavorables.



L'ACNUSA a fait savoir, dans un communiqué du 2 Décembre pour motiver son avis défavorable, que :

- certaines communes actuellement peu survolées risquent de le devenir,
- d'autres déjà fortement survolées le resteront,
- d'autres encore resteront fortement survolées par d'autres aéronefs.
- Sur les 15 communes étudiées, seules 2 communes seraient beaucoup moins survolées.

Le communiqué mentionne aussi que "les compléments d'études souhaités par les élus et

les associations de riverains n'ont pas été fournies et précise que l'ACNUSA considère que ce projet ne respecte pas les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement par les acteurs du transport aérien qui visent à agir en tenant compte non seulement des nuisances subies par les riverains, mais aussi des émissions de gaz carbonique (et leur impact sur le changement climatique) et les oxydes d'azote (et leur impact sur la qualité de l'air)...Rappelons quand même que le déplacement des couloirs aériens obligera les avions à rallonger leur parcours d'arrivée sur Orly et donc à émettre encore plus de gaz carbonique...

Enfin l'ACNUSA conclut son communiqué en précisant qu'elle souhaite que des études complémentaires soient menées et discutées, ce qui va sûrement prendre un peu de temps...

Plus d'information (et en particulier le communiqué de l'ACNUSA) sur le site : <http://www.acnusa.fr/>

Pour information, l'ACNUSA est la première autorité administrative indépendante dans le domaine de l'environnement, ses principales

missions sont : restaurer le dialogue, rétablir la confiance, faire que le développement du transport aérien ne pénalise pas les populations riveraines. L'ACNUSA a compétence pour tous les aéroports civils : pouvoir de recommandation sur le bruit et sa mesure, les conditions d'exploitation des plates-formes, notamment les procédures de moindre bruit au décollage et à l'atterrissage et pouvoir d'alerte.

Elle dispose aussi d'un pouvoir de sanction concernant les infractions de non-respect : des restrictions permanentes ou temporaires d'usage de la plate-forme ou de certains aéronefs, des procédures particulières de décollage ou d'atterrissage

(extrait du site : <http://www.advocnar.fr>).

Un bémol toutefois, L'ACNUSA fait beaucoup de préconisations intéressantes pour réduire les nuisances du trafic aérien mais elle n'a pas les moyens d'imposer la mise en place de ces préconisations, plusieurs d'entre elles restent donc lettre morte...et le projet risque fort de passer en force.

Jean-Michel DUMAZERT

ENCORE DES VOLS A BOISSY...

Fin 2010 des vols ont été perpétrés dans le local technique communal. Le broyeur de végétaux du Conseil Régional (alors entreposé dans le local communal) ainsi que le broyeur de végétaux de la commune et la remorque achetés l'année dernière ont été dérobés. Le préjudice pour la commune s'élève à environ 5.000€.

Pour éviter que cela ne se reproduise, le local technique va être mis sous surveillance électronique et un devis est en cours pour remplacer la porte.

mobilité solidaire

OPERATION MOBILITE SOLIDAIRE 2011



Des services d'aide spécifiques pour le Développement Economique et l'Emploi sont mis en place par la Communauté de Communes en partenariat avec certains organismes ou associations. Ils sont destinés à faciliter les déplacements sur le territoire couvert par la plateforme 'Mobilité Solidaire' pour des démarches liées à l'emploi.

Location Solidaire 2 roues : Location de scooter ou de vélo pour des démarches liées à l'emploi ou à l'insertion socioprofessionnelle. Les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi et les jeunes en grandes difficultés peuvent louer pour une somme modique un des 10 scooters ou un vélo (le cout de la location dépend de la situation du bénéficiaire).



Location Solidaire 4 roues : Location de voiture pour se rendre sur le lieu de travail ou de stage. Les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi, les jeunes en grandes difficultés, les personnes sous contrat de travail depuis moins d'un mois et les adultes handicapés MDPH ne nécessitant pas de véhicule aménagé peuvent louer une voiture pour 120€ par mois (hors carburant) et 80km par jour. La location se fait pour une durée de 1 à 4 mois (Max) pour un CDI et jusqu'à 8 mois pour un CDD ou un stage qualifiant.

Transport Solidaire : Assurer sur demande le transport des bénéficiaires pour des démarches liées à l'emploi ou à l'insertion socioprofessionnelle. Les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi et les jeunes en grandes difficultés peuvent réserver pour 1 à 7€ en fonction du kilométrage réalisé et de la situation du bénéficiaire une place dans l'un des 2 véhicules de 7 places pour les emmener jusqu'à leur lieu de travail ou une gare RER pour une durée maximale de un mois.



Permis Solidaires : Donner les moyens aux bénéficiaires d'obtenir le permis de conduire afin de faciliter son insertion sociale et professionnelle. Les bénéficiaires de l'APRE, les personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle, les bénéficiaires des minima sociaux, les jeunes en grandes difficultés ou les personnes résidant dans une Zone Urbaine sensible peuvent, pour 100€, bénéficier de stages accélérés d'une durée minimum de 6 semaines (2 semaines de théorie et 4 semaines de pratique) pour se préparer à l'examen du permis de conduire; 5 sessions de 12 personnes seront organisées en 2011.

Formation Mobilité : Favoriser l'autonomie des personnes en difficultés sociales, professionnelles et linguistiques dans le cadre de leurs déplacements dans le département et la région (4 modules indépendants et gratuits de 168h au total comprenant l'initiation à la géographie, la recherche d'information, le département et Paris et la Sécurité Routière).

Formation Brevet Sécurité Routière : Permettre à 12 bénéficiaires de pouvoir à l'issue de la formation circuler en 2 roues, voiturette ou quadricycle léger à moteur. Pour une participation de 10€, la formation est constituée d'une évaluation initiale pour vérifier le niveau de maîtrise (1/2h), une formation en circulation sur zone adaptée (4h), une demi-journée de sensibilisation à la sécurité routière et les formalités (4h).

Pour tout renseignement : Espace Information Conseil du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h15, Mobilité Solidaire, 144 rue St Jacques, 91150 ETAMPES ou par téléphone au 01.69.58.70.59 (à partir de 9h30) ou contact@mobilitésolidaire.fr (<http://www.mobilitésolidaire.fr>).

Jean-Michel DUMAZERT

/=====

MARCHE ARTISANAL DE NOEL

Comme les années précédentes, le 11 décembre un marché artisanal s'est tenu à la salle des fêtes de Boissy. Merci à tous ceux qui, en dépit du froid, sont venus admirer les œuvres de ces exposants et se réchauffer d'un délicieux thé à la menthe.

Maryse LAUMONIER.



INFORMATIONS PRATIQUES

IUT Orsay : portes ouvertes.

L'IUT (Institut Universitaire de Technologie) d'Orsay organise son opération Portes Ouvertes le samedi 5 Février 2011 de 13h30 à 17h30.

IUT Orsay Plateau de Moulon
91400 Orsay
01.69.33.60.00
www.iut-orsay.u-psud.fr

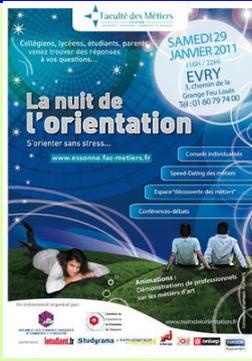
Nuit de l'orientation

Devant la multitude de formations proposées, le choix de l'orientation est difficile et souvent angoissant. C'est donc pour accompagner les collégiens, lycéens, étudiants et informer leurs parents que les Chambres de Commerces et d'Industrie organisent cet événement.

La nuit de l'orientation donne aux jeunes de tout âge la possibilité de consacrer une soirée entière à leur orientation avec l'appui de professionnels et de spécialistes à même de les aider dans leur questionnement.

Plus qu'un salon, la nuit de l'orientation permet aux jeunes d'apprendre à réfléchir sur leur avenir, leur profil, leurs motivations et leurs possibilités.

Entrée gratuite tout public
Faculté des Métiers d'Evry
3 chemin de la grange Feu
Louis – 91000 Evry
16h - 22h / 01.60.79.74.00
www.nuitsdelorientation.fr



Relais Assistantes Maternelles

Le Relais Assistantes Maternelles 'entre Juine et Renarde' vous informe des dates de ses prochaines réunions d'information à l'espace jeunes, Boulevard des lavandières à Etréchy, de 9h30 à 11h30 :

Samedi 22 Janvier :

L'accueil du jeune enfant et l'emploi d'une assistante maternelle pour les parents et futurs parents.

Samedi 5 Février :

Le contrat de travail Particulier Employeur / Assistante Maternelle.

Contact : Claire Gruel
 au 01 60 82 62 53 pour toute information sur l'accueil des jeunes enfants sur la Communauté de Communes.

Opération Sac Ados 2011

Comme tous les ans, l'opération Sac Ados s'adresse aux jeunes de 16 à 22 ans qui souhaitent partir en vacances seuls ou en groupe durant l'été, en France ou en Europe.

Ce dispositif du Conseil Général apporte une aide financière présentée en chèques vacances, chèques déjeuner et chèques lire d'un montant de 160€ par inscrit. En contrepartie, les jeunes doivent participer à une action citoyenne. Un référent adulte est nommé pour accompagner les jeunes dans le montage du projet.

Déroulement :

Avril à Juin 2011 : Aide au montage des projets des jeunes par les référents.

Mi juin 2011 : Sélection des projets par le jury de la Communauté de Communes

Juin 2011 : Contribution des jeunes à une action citoyenne

Fin juin 2011 : Validation des projets par le Conseil Général

Début juillet 2011 : Distribution des sacs.

Pour tous renseignements :

L'équipe d'Animation de l'Espace Jeunes
Emma et Mikaël : 01.69.92.24.60 ou
06.16.88.61.61
espacejeunes91@gmail.com



CAF : Changement de N° de Tel. 0810.25.91.10

Pour joindre la CAF de l'Essonne, il vous faut composer le **0810.25.91.10**, le cout de la communication est désormais celui d'une communication locale (donc moins cher pour les allocataires).

Le serveur vocal national (renseignements généraux sur les prestations) est également modifié : **0810.29.29.29**

L'espace jeune à Etréchy :

Boulevard des Lavandières, les mercredis, samedis et les vacances scolaires, des activités et des sorties sont organisées pour les 12 – 17 ans : **Baptême de Plongée** le 22 janvier, **Stage théâtre** du 21 au 25 février et du 18 au 22 avril, **Laser Games** à Thiais le 22 février, **Patinoire** à Evry le 23 février, sortie **Aquaboulevard** le 24 février, Spectacle au **Point Virgule** le 16 mars.

Et aussi le blog : <http://espacejeunes91.blogspot.com>



SPECTACLES

Le dernier concert de l'année 2010 a remporté un très vif succès.

Pour terminer cette année de spectacles, la municipalité a frappé fort en invitant le groupe '**SMOKEHOUSE**' pour un spécial '**DEEP PURPLE**'. Ce groupe est formé par cinq musiciens, tous renommés de la scène du rock français. Rémi Laeron, ancien chanteur de "Face to Face", Hervé Raynal, ancien d'"Attentat Rock", Frédéric Guillemet, bassiste de "Trust", Bruno Mieusset et Franck Ballier anciens musiciens de Johnny Halliday.

Leur talent a emporté le public à travers le répertoire du célèbre groupe **Deep Purple**.

La salle comble était enthousiaste et les applaudissements chaleureux.



La première partie n'était pas en reste avec le groupe '**SKYTATEN**' qui a chauffé la salle avec un répertoire de reprises pop rock.

Rendez vous pour le début d'année 2011 :

- Le 15 janvier une soirée spéciale G.BRASSENS
- Le 5 mars un concert de harpe et cuivre avec le duo Céline MATA / ensemble ALBORADA.

Et oui! même si Boissy le Cutté est le village du "rock", nous faisons de temps en temps des pauses avec des instruments acoustiques !!!

Marc OUDET

/=====//

Le théâtre en fait toute une scène !

Cette année encore, la société artistique d'Etréchy nous a ravis avec sa troupe toujours aussi dynamique. C'est dans un registre plus sérieux dont la scène avait pour décor une salle de tribunal, que le public interactif décida à l'issue de la représentation, de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusée. « **La nuit du 16 janvier** » nous a montré d'autres facettes du jeu de ces artistes amateurs très éclairés, et bien connus maintenant des boissillons.

Marc OUDET & Françoise TOSTIVINT



ETAT CIVIL

Naissances



ROBERT Ilona Maëlys Orlanda	le 30 juillet 2010 à Etampes
DE BONA Nathan Gérard Alain	le 17 août 2010 à Etampes
HALET--PICHONNIER Margot Michèle	le 29 août 2010 à Dourdan
FERREIRA BARBOSA Gonçalo	le 17 septembre 2010 à Etampes
RIVIERE Léna	le 24 septembre 2010 à Arpajon
PONCIN Anton Louis	le 04 octobre 2010 à Etampes
DEMAN Loan Georges	le 05 octobre 2010 à Arpajon
L'HUILLIER Aaron	le 27 octobre 2010 à Etampes
ALVES DA CRUZ Matias Domingos Reinaldo	le 14 novembre 2010 à Etampes
GERMAIN Lola Lucie Caroline	le 21 novembre 2010 à Etampes
PINHEIRO-DUARTE Matéo	le 04 décembre 2010 à Etampes

Mariages



CARDIGOS Sarah et FERREIRA DE MACEDO Quentin Paul	le 2 octobre 2010
Fernand Julien Georges	
	le 16 octobre 2010
LE NÉUNE Valérie et MAURICE Thierry Charles René	le 13 novembre 2010
DA COSTA Jessica Christel et ROBERT Yoann Marie Joël	le 27 novembre 2010

Décès



TREPTEL Pierre Louis	le 01 octobre à Etampes 2010
DANCOURT Claude Robert	le 19 octobre à Etampes 2010
DA COSTA Francisco	le 09 novembre à Etampes 2010
JAILLON Roger Henri Marius	le 09 novembre à Etampes 2010



URBANISME

Déclarations préalables

CHAMBONNET Frédéric	10 rue des Sablons	Fenêtre de toit
CHATELAIN Stéphane	7 rue Margaille	Réfection de la toiture + Changement fenêtre de toit
COLETTA François	45 rue de la Libération	Abri de jardin
DRUET Michel	12 rue des Vallées	Modification de la toiture
LEBON Daniel	38 rue de la Libération	Modification clôture
RIVIERE Jean Stéphane	45 rue de la Libération	Modification clôture

Permis de Construire



BERNARD / SCHWARTZ	Rue des Vignes	Maison individuelle
LEBON	38 rue de la Libération	Extension Maison

LES RENDEZ-VOUS DE BOISSY



A VOS AGENDAS.....

Des dates à retenir....

Tous les 1^{er} mercredis de chaque mois ET Tous les mercredis des vacances scolaires :

1 heure de conte est proposée par la bibliothécaire de Boissy. Rendez-vous à la bibliothèque...

Samedi 15 Janvier à partir de 20h30

Samedi 29 Janvier, 11h : Vœux du maire.

Samedi 5 Février à 20h30 :

L'invité : Pièce de théâtre à la salle des fêtes

BOISSY-le-CUTTÉ 

LES DODUS DINDONS PRÉSENTENT

L'INVITÉ

COMÉDIE DE DAVID PHARAO



THÉÂTRE

samedi 5 février 2011 à 20h30

Salle des Fêtes - place de la Mairie
2 Grande rue
91590 BOISSY-le-Cutté

Tarifs : 6 €

Renseignements :
www.lesdodusdindons.com



Boissy le Cutté

Samedi 15 Janvier 2011
21h
Salle des fêtes

Concert

Chansons françaises
de

BRASSENS

BREL, TRENET, FERRAT, CAUSSIMON

Par Georges Ferrière
à la guitare
Pascal Grelat
à la contrebasse

Tarif unique : 4 € Ouverture à 20h30

Samedi 5 Mars :

Concert de Harpe et Cuivre à la salle des fêtes avec Céline Mata et l'ensemble ALBORADA.

L'équipe du Conseil Municipal vous remercie de votre attention. Vous pourrez retrouver toutes ces informations et bien d'autres encore en vous rendant sur le site internet de Boissy.

www.boissy-le-cutte.fr

Directeur de la Publication : Françoise Tostivint

Comité de rédaction : Sylvie Brouillard, Jean-Michel Dumazert, Maryse Laumonier, Marc Le Bot, Nathalie Lebreton

Avec l'aide de : Sylvie & Marc Oudet, Paula Fonseca, Nathalie Teyssedou